



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24039912

DÉPOSE AU GREFFE LE

26 FEV. 2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAUT-DIVISION TOUTES

N° d'entreprise : 0543.576.122

Nom

(en entier) : ICR NUMERIQUE

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue du Progrès 12, 7503 Froyennes, Belgique

Objet de l'acte : Extrait de l'acte de cessation des fonctions -gérants

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28.11.2023

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur CAPRASSE Christian, avec l'assistance de Monsieur CAPRASSE Jordan en qualité de secrétaire et de Messieurs CAPRASSE Philippe et Van Nieuwenhove Bruno en qualité de scrutateurs.

I. La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Administrateur : Démission

Les déclarations préalables du président sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci constate qu'elle a été valablement constituée et qu'elle est habilitée à délibérer et à se prononcer sur l'ordre du jour précité.

L'assemblée prend les décisions suivantes :

1e décision :

L'assemblée se prononce sur la démission de Monsieur Philippe CAPRASSE (Gérant).
Les scrutateurs comptent le nombre de voix et communiquent le résultat suivant :

100		oui
0		non
100		(Total)

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 06/03/2024 -- Annexes du Moniteur belge

Par conséquent, la démission de Monsieur Philippe CAPRASSE (Gérant) est approuvée.

L'assemblée donne déjà décharge de son mandat et celui-ci sera confirmé lors de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31.12.2023.

L'assemblée confirme qu'il n'y pas de nomination d'un nouvel gérant/administrateur en remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun associé ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 11 heures.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31.12.2023

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur CAPRASSE Christian, avec l'assistance de Monsieur CAPRASSE Jordan en qualité de secrétaire et de Monsieur VAN NIEUWENHOVE Bruno en qualité de scrutateur.

Le président constate que tous les associés sont représentés conformément à la liste de présence ci-annexée.

L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et statuer.

I. La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

- Administrateur : Démission

L'assemblée prend les décisions suivantes :

1^{re} décision :

L'assemblée se prononce sur la démission de Monsieur Bruno VANNIEUWENHOVE (Gérant). Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

100	oui
0	non
100	(Total)

Par conséquent, la démission de Monsieur Bruno VANNIEUWENHOVE (Gérant) est approuvée.

L'assemblée indique donner décharge au gérant et cette décharge sera confirmée lors de l'assemblée générale statutaires conformément au Code des Sociétés et Associations.

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur Caprasse Christian en qualité d'unique gérant pur une durée illimitée.

L'assemblée confirme également que l'ensemble des titres représentant le capital (100

Réserve
au
Moniteur
belge

titres) est détenu par Monsieur Caprasse Christian.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun associé ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 17 heures.

Caprasse Christian
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).